

fonctionnaires
et ouvriers de l'état

N° 318 - Mars 2024 - 1 €

FO
FO
E



**REVENDIQUER
TOUJOURS ET ENCORE...**

FO
DÉFENSE

FO
DÉFENSE

www.fodefense.fr
www.fodefense.com



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**

Directeur de publication : Gilles Goulm • Comité de rédaction : Michel Favre, Erwan Larzul, Valéry Michel, Matéo Romero de Avila - FEDIASA FO - 46 rue des Petites Écuries, 75010 Paris - www.fodefense.com - www.fodefense.fr • Infographie : Service communication FO Défense - Magali Lemoine • Crédit photo : FO Défense - Adobe stock • Commission paritaire : ISSN 2107 6499 - CCPAP 0913 S 06589 • Impression : Imprimerie GRILLET SAS, 38 rue Ampère, 78140 Vélizy-Villacoublay - 0139 46 01 52



REVENDIQUER, TOUJOURS ET ENCORE...

À l'heure où je rédige cet éditorial, je m'apprête à quitter les fonctions de secrétaire général de la fédération que les congrès m'ont confiées depuis 2008. Au congrès de Pau qui aura lieu du 22 au 25 avril prochain, vous confierez les clefs de notre fédération à un camarade qui, j'en suis convaincu, conduira la destinée de notre maison avec l'esprit militant chevillé au corps et le souci permanent de maintenir l'unité et la cohésion de toutes ses composantes.

De nombreux défis se présentent à lui et à l'équipe qui composera le bureau fédéral pour les quatre prochaines années. Le rôle et la place des personnels civils au sein de notre ministère, les effectifs nécessaires à l'accomplissement de nos missions, l'avenir des fonctions de soutien dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu, la défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers tout en préservant les droits des agents contractuels en refusant la précarisation des emplois, l'augmentation générale des salaires sont autant de questions, parmi tant d'autres, qui démontrent le rôle crucial de Force Ouvrière et de la Fédération de la Défense.

En interne, la place de la fédération au sein de la confédération, la formation syndicale, l'organisation de la fédération, la place des femmes dans nos instances, et tant d'autres sujets, seront également, je le sais, au cœur des préoccupations du futur secrétaire général.

Notre fédération, à laquelle nous sommes si attachés, et à laquelle j'aurais consacré de nombreuses années, est plus forte que les hommes et les femmes qui la composent. Elle sait s'unir et faire face dès lors qu'on l'attaque, qu'on remet en cause son unité et sa cohérence. Elle sait identifier et rejeter les tentatives de déstabilisation et les aventures personnelles. Elle continuera, j'en suis certain, à rester soudée et à faire bloc derrière celles et ceux qui savent la préserver et maintenir son unité, seul gage d'avenir et de développement.

Une fois n'est pas coutume, cet éditorial revêt un caractère très personnel, non par égo, mais parce que le moment est venu pour moi de dire au revoir et non adieu. J'étais, je suis et je resterai un militant de Force Ouvrière.

Je reverrai avec un immense plaisir les camarades qui seront présents à Pau. Aux autres, je veux leur témoigner mon affection et ma reconnaissance de m'avoir permis de militer à la tête de cette magnifique fédération car, sans elles et sans eux, je n'y serais pas parvenu, parce que seul, on ne fait rien, et surtout pas du syndicalisme.

Bon vent à toutes et tous, prenez soin de vous et de notre fédération. Je vous la confie.

Et n'oubliez jamais : revendiquez, toujours et encore !

SOMMAIRE

3

Édito – Revendiquer toujours et encore...

4

UNION FÉDÉRALE DES SYNDICATS D'OUVRIERS

The last one.

Attractivité OE : « du mieux mais peut mieux faire ».

Conseil national de l'UFSO.

CTM France Sud.

6

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE LA DÉFENSE

D'Arcachon à Pau, les revendications se poursuivent.

La fusion SNPAD/SNPTP : un projet toujours d'actualité.

8

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ET PARAMÉDICAUX

« Passage de témoin ».

In memoriam : éric Deschamps.

Visites en régions.

10

Visite à nos camarades de GUYANE.

Plan Handicap 2025.

11

Accord FO Défense – FO Métaux – NavalGroup.

Assemblée générale de la BdD de Phalsbourg.



MICHEL FAVRE
Secrétaire général UFO

THE LAST ONE

Le voici ! L'édito dernier de mon mandat à la tête de l'UFSO.

Cela ne fut pas un long fleuve tranquille dès le début, le gap entre ce mandat et mes mandats précédents de SG de l'URFO BDD TLN, est énorme, sans oublier la charge que représente la fonction de fédéral, parfois frustrant dans mon cas précis, il est indéniable que l'éloignement du terrain se ressent comme un manque, un vide, une sensation que les fumeurs sevrés connaissent bien.

Mon chemin de militant FO s'arrêtera donc à l'issue de notre congrès de PAU en avril prochain, après 40 ans d'adhésion et de militantisme au sein de notre belle organisation et je souhaite toute la réussite à mon successeur et à l'équipe qui se mettront en place.

Je tiens à remercier les adhérents, les militants, les amis qui m'ont accompagné lors de ces années, sans oublier l'essentiel : mes ennemis, urbi et orbi, qui ont inlassablement alimenté mon moteur syndical et ont façonné ce que je suis !

« Si ceux qui disent du mal de moi savaient ce que je pense d'eux, ils en diraient bien davantage ! » – Sacha GUITRY.



« Agir, c'est combattre » disait au XIX^e siècle un barbu de Besançon (1). Toutes proportions et contexte gardés, ceci illustre les valeurs en lesquelles je crois et défends depuis plus de quarante ans et que je continuerais à défendre pour FO.

« Ne se courber devant aucune autorité si respectée soit-elle et n'accepter aucun principe tant qu'il n'est pas établi par la raison (2). »

L'aventure est belle, et elle n'est pas finie !

Que vivent l'UFSO, la FEDIASA et la Confédération Force-Ouvrière.

Sincère *au revoir syndicaliste*.

- (1) Pierre Joseph PROUDHON
- (2) Pierre KROPOTKINE

ATTRACTIVITE OE : « DU MIEUX MAIS PEUT MIEUX FAIRE »

ATTRACTIVITE OE
MESURES CATEGORIELLES

Le CSA-M s'étant déroulé au lendemain des annonces catégorielles, nous apprenons qu'il y aura 1,5 million d'euros consacrés aux Ouvriers de l'Etat, de passage du GR VI en GR VII pour 2024 est acté, si toutefois l'accord de passage dérogatoire au taux actuel en était valide. Pourquoi une telle volonté louable de la part de l'administration ? Simplement pour venir se superposer aux nouvelles mesures afin d'améliorer l'attractivité.

Ceci n'apporte point une réponse positive à l'intervention de Force Ouvrière sur le fait de ne pas oublier les ouvriers de l'Etat « historiques » sur le chemin des mesures.

La DRH-MD a exécuté une étude sur les démissions des Ouvriers de l'Etat. Celle-ci démontre que sur 296 démissions d'OE, 286 concernent des Ouvriers de l'Etat. De surcroît, pour un nombre d'entre eux, ces démissions surviennent sur les premières années et à un âge inférieur à 29 ans !

Force Ouvrière avait alerté de longue date l'administration sur ce problème qu'il faut aller plus loin dans la démarche, envisager des embauches en Hors « attractif » !

Force Ouvrière demande aussi à ce que l'administration soit pragmatique : on ne démissionne pas pour passer un essai comme peuvent le demander certains employeurs...

Force Ouvrière espère que cette mesure qui va dans le sens de l'histoire des agents de l'Etat, que d'autres suivront, gage de la prise de conscience de quelques-uns de nos « grands chefs ».

Libre et indépendant !

Paris, le 9 octobre 2023.

FO
DEFENSE

Fédération Syndicale FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
40 rue des Petites Écoles - 75010 Paris - Tél. 01 42 42 00 00 - Fax 01 42 42 19 75
www.fo-defense.com

ATTRACTIVITE OE
COMMUNIQUE

Les premiers textes visant à faciliter le recrutement des OE suite à une série de bilatérales et une réunion de travail en Multilatérale seront présentés pour avis au CSAM du 5 octobre 2023.

Rappelons que FO Défense n'a eu de cesse d'alerter l'administration sur la problématique d'attractivité des OE et nos écrits de ces dernières années en sont la preuve. Si certains semblent s'octroyer tout le mérite comme à leur accoutumée, c'est aller bien vite en besogne. Il faut pour cela se rappeler le travail entamé par FO sans rien lâcher sur l'IMQMA, alors que les ministres s'en octroyaient tout le mérite. Prévisions en tocurrence qui l'action de FO a permis l'extension de cette dernière à d'autres personnels comme par exemple au SIMU.

FO a toujours été force de proposition pour faciliter le recrutement des OE avec certaines avancées qui s'inscrivent aujourd'hui par du concret dans les textes pour les mesures à venir.

C'est le cas en outre avec le déplacement des 25% permis au recrutement des apprentis. En effet, nous trouvons absurde de s'opposer une telle barrière alors que le MINARM investit du temps et de l'argent sur des jeunes dont nous, les ouvriers, jugeons de leurs compétences et par la suite ne pas leur faciliter l'accès à nos établissements.

Autre mesure d'attractivité : déplacement des 25% permis au recrutement des apprentis dans le secteur privé. Cette mesure viendra également s'appliquer aux ASC et fonctionnaires dans les mêmes conditions. Les personnels militaires qui seront fonctionnaires dans les mêmes conditions. Les personnels militaires qui seront fonctionnaires dans les mêmes conditions. Les personnels militaires qui seront fonctionnaires dans les mêmes conditions.

Ces mesures, une fois les textes adoptés, s'appliqueront pour les recrutements dès le 1er janvier 2024.

Toutefois, suite aux travaux en bilatérales, il y aura bien une reprise des services antérieurs pour les recrutements ayant eu lieu depuis le 1er janvier 2021 à situation identique, mais elle n'interviendra qu'à partir du 1er janvier 2025, ce que FO ne peut que déplorer. Attention également, il faudra être très attentifs à partir de cette date, étant donné qu'il faudra en faire la demande avec justification et une fenêtre d'une durée de 6 mois seulement pour mettre de la barre. FO ne doute pas que l'administration mettra tout en œuvre pour mener une campagne en ce sens.

FO
DEFENSE

Fédération Syndicale FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
40 rue des Petites Écoles - 75010 Paris - Tél. 01 42 42 00 00 - Fax 01 42 42 19 75
www.fo-defense.com

ATTRACTIVITE OE
FLASH INFO

Le mercredi 8 novembre 2023, Force Ouvrière a été reçue à Arcueil par M. Laurent Gravelaine (SRHC) dans le prolongement des rencontres de juillet 2023 présentées l'utilisation des mesures catégorielles accordées aux OE, à hauteur de 1,5 millions d'euros.

En préambule, Force Ouvrière revendique :

- La ré-indexation des BSO sur la métallurgie parisienne
- L'ouverture d'autres professions à l'embauche, demandées par les armées destinataires (OE et TSO)
- Une embauche en HCA du fait de la technicité qui permettrait d'atteindre le niveau salarial du privé, voire en groupe VII avec FO dans la foulée, ce qui offrirait aux meilleurs de prendre des échelons d'attribution.
- Augmentation de la prime de rendement pour haute technicité de façon pérenne (comme d'autres certaines professions occupées par les OE)
- Augmentation des taux d'avancement afin de reconstruire la pyramide d'avancement
- Réouverture des Ecoles de Formations Techniques : nos métiers et nos agents comme professeurs et des conventions avec des lycées techniques. Le système a fait ses preuves avant que l'on ne le détruise !

Concernant les propositions de l'administration, l'idée est de concilier 1,2 M€, à la main de l'employeur pour embaucher et fidéliser les OE :

- Une prime dite « d'installation » liée à un temps de service rendu mais également à la situation géographique de l'emploi. Bien sûr, ceci concerne l'administration. Celle-ci nous indique que le delta Public/Privé se situe aux alentours de 300 € net ! Sous la responsabilité de l'employeur, qui rendra à l'OE à l'embauche, le solde 4 ans plus tard 1,4 ans correspondant à la période excédant avant les démissions constatées.
- L'administration propose également de simplifier l'aspect théorique de l'essai d'embauche du fait de la technicité des métiers, qui implique une sélection fine par la commission dédiée.

FO
DEFENSE

Fédération Syndicale FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
40 rue des Petites Écoles - 75010 Paris - Tél. 01 42 42 00 00 - Fax 01 42 42 19 75
www.fo-defense.com

CONSEIL NATIONAL DE L'UFSO

Le dernier Conseil National de l'UFSO, statutaire, avant le congrès de Pau s'est déroulé les 7 et 8 février 2024 à l'IGESA du Kremlin-Bicêtre.

Ce CN a été le dernier en ce qui me concerne mais également pour beaucoup de camarades qui feront valoir leurs droits à la retraite.

Le sujet principal a été l'avenir : une page se tourne pour l'UFSO, mais aucune crainte, la relève est là et se mettra en place au prochain congrès.

Les « anciens » leur souhaitent réussite et que vive l'UFSO !



Je remercie Christian GROUJER, SG de la FGF, pour son intervention sur la situation sociale du pays.

Libre et indépendant, vive l'UFSO !



CTM FRANCE SUD

En visite chez les camarades du CTM France Sud, j'ai eu le plaisir d'assister également au congrès de leur UD.

Un grand merci à mon ami Marc ADIVÈZE et félicitations pour ce nouveau mandat dans cette UD11 qui fait partie de mon histoire et est chère à mon cœur !

Merci également à Arnaud BONET et son équipe pour leur accueil des plus chaleureux et grand plaisir d'avoir revu mon ami cathare, Denis MONIER, ancien SG du CTM France-Sud, tout jeune retraité.



COMMUNIQUE

Calendrier de paiement des salaires et pensions 2024

Dates prévisionnelles de règlement :

	Salaires	Pensions
JANVIER 2024	Lundi 29	Mardi 30
FÉVRIER 2024	Mardi 27	Mercredi 28
MARS 2024	Mercredi 27	Lundi 29
AVRIL 2024	Vendredi 26	Lundi 30
MAI 2024	Mercredi 29	Jeudi 27
JUIN 2024	Lundi 26	Mardi 30
JUILLET 2024	Lundi 29	Jeudi 29
AOÛT 2024	Mardi 28	Vendredi 27
SEPTEMBRE 2024	Jeudi 26	Mercredi 30
OCTOBRE 2024	Mardi 29	Jeudi 28
NOVEMBRE 2024	Mercredi 27	Lundi 23
DECEMBRE 2024	Vendredi 29	

Ces dates de versement ne sont pas définitives, elles peuvent varier suivant le mode de règlement et selon l'établissement bancaire. Cependant, si vous constatez un retard important, il convient de s'adresser au service concerné car il est possible qu'un problème soit survenu. Pour toute question, n'hésitez pas à interroger vos relais FO locaux.

FO, le syndicalisme libre, indépendant et déterminé !

Paris, le 14 décembre 2023

FO DÉFENSE

Fédération Syndicale FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
49 rue des Palais Nationaux • 75010 Paris • Tél. 01 42 45 00 05 • Fax 01 42 45 19 75
www.fo-defense.com

FLASH INFO

ATTRACTIVITE DES OE

Reprise d'ancienneté... 2024 du mieux ?

Suite à l'annonce des mesures catégorielles, à hauteur de 1,5M€, en 2023, le financement d'une campagne d'avancement complémentaire visant le passage du groupe VI vers le groupe VII a été programmé.

Le taux actuel de 14% sera poussé à 22% ce qui permettra de promouvoir 160 ouvriers d'Etat de plus cette année. Pour rappel, le taux de 14% permettait la promotion de +/- 280 OE.

Cette modification de l'arrêté du 30/12/2016 relatif aux règles de recrutement des OE du MINARM a reçu l'aval du CSA-R Ministériel du 05/10/2023 et sera applicable dès le 01/01/2024.

Concomitamment, cet arrêté permet aux OE recrutés au 01/01/2021, qui bénéficient de ces dispositions (Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux règles de recrutement des ouvriers de l'Etat du ministère de la Défense - Art 4).

La demande de reprise d'ancienneté doit être présentée au gestionnaire dont relève l'OE dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée en vigueur du dit arrêté. Cette mesure sera applicable à compter du 01/01/2025 pour cette population.

Force Ouvrière continue à revendiquer que cette mesure s'applique aux OE embauchés avant le 1^{er} janvier 2021 qui possèdent le périmètre et l'origine professionnelle requis.

Libre et indépendant !

Paris, le 23 janvier 2024.

FO DÉFENSE

Fédération Syndicale FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
49 rue des Palais Nationaux • 75010 Paris • Tél. 01 42 45 00 05 • Fax 01 42 45 19 75
www.fo-defense.com



ERWAN
LARZUL
Secrétaire général SNPAD

D'ARCACHON À PAU, LES REVENDICATIONS SE POURSUIVENT

- **Reconnaissance et place du personnel civil**
- **Pouvoir d'achat**
- **Qualité de vie au travail**
- **Égalité femme/homme**
- **Valorisation de la filière sociale**

À l'approche d'un congrès, un bilan non exhaustif peut être fait sur les revendications portées par le SNPAD par vos représentants sur le terrain, lors de visites des établissements et dans le cadre des instances de dialogue social.

• **Sur le pouvoir d'achat**, Force Ouvrière a rappelé son mécontentement devant le blocage des grilles de catégorie C, l'absence de mesures catégorielles en faveur des catégories C dans les mesures au titre du PLF 2024.

Tout le monde reconnaît et applaudit le travail que les agents ont fourni dans les directions de l'administration centrale ou dans les services extérieurs.

Les Comités Techniques de Réseau ont été longtemps le moyen de porter les revendications de la DSN, de la DRH-MD, de l'administration Centrale, de la DGA.

À QUAND UN NOUVEAU PLAN DE REQUALIFICATION, AMÉLIORÉ ET MODERNISÉ POUR LES AGENTS DE CATÉGORIE C ?

À QUAND UN CIA À LA HAUTEUR DES ENGAGEMENTS DES AGENTS ?

• **Sur l'avancement des agents**, le SNPAD a souligné l'absence de dialogue informel avec des grandes directions de notre ministère. Ce n'est pas le cas général. Vos délégués locaux sont présents dès votre évaluation professionnelle pour construire, avec vous, des CREP qui permettent de vous positionner sur des trajectoires d'avancement.

FO poursuit ses revendications sur une ouverture de l'échelon spécial au profit des attachés. Comme le SNPAD l'a écrit dans un tract, la DRH-MD doit assembler les pièces du puzzle pour afficher de réels parcours professionnels et de manière transparente vis-à-vis des organisations syndicales.

Le rebasage indemnitaire ne doit pas concerner que les postes de directeurs territoriaux.

Le SNPAD continue à porter le combat sur la **Qualité de Vie au Travail (QVT)** et se félicite d'avoir pu, dans des directions et services, faciliter la mise en place d'un télétravail.

Il faut aller plus loin et proposer des postes à responsabilités en région. Le passage à Paris doit-il être obligatoire en 2024 ?

Le SNPAD demande une vision pragmatique pour mieux lier vie professionnelle et vie personnelle.

Le SNPAD veut que l'administration engage une vraie réflexion sur la question du logement et souhaite que le plan famille s'applique, de manière plus large, à tous les agents du ministère des Armées. La complémentarité, personnels civils et militaires, doit s'entendre dans les deux sens.



Le SNPAD continue à porter les revendications des agents de la filière sociale. Ces dernières ne sont pas seulement indemnitaires, elles portent également sur le sens donné au travail de ces agents.

Le SNPAD rappelle enfin son combat pour **l'égalité des droits au ministère des Armées**.

Le principe est très clair, c'est la Fonction publique qui est garante de l'égalité des droits en son sein mais aussi dans le service rendu au citoyen.

FO soutient ainsi que seule une Fonction publique forte permet de garantir l'égalité des droits.

Toutes les atteintes portées à cette Fonction publique et au service public sont autant d'atteintes au principe d'égalité qui est pourtant défendu par tous.

Le congrès de PAU, pour le SNPAD, sera le moment d'écrire et de faire voter son nouveau cahier de revendications.

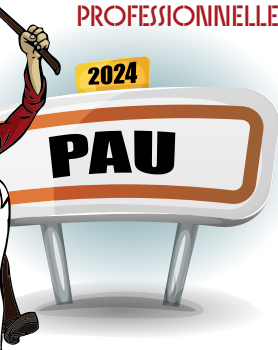
Le combat se poursuit donc pour les quatre prochaines années.

Le syndicalisme est au cœur de l'actualité, la vôtre, le quotidien de vos vies professionnelles.

FO reste fermement attachée à son maillage territorial qui permet de répondre à vos préoccupations. Elle n'est possible que grâce à l'engagement sans faille de nos et de vos délégués locaux.

C'est au cœur de ces questions individuelles que naissent les revendications collectives portées par le SNPAD.

REMETTONS L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS REVENDICATIONS ET DE NOS VIES PROFESSIONNELLES...



Retrouvez toutes nos publications sur fodefense.fr

Qualité de vie au travail
Une chance pour une administration du XXIème siècle

LES CATÉGORIES C :
les oubliés du Minarm

Réforme du corps de la Catégorie B :
Une réforme en trompe-l'oeil

Télétravail ... et Qualité de Vie au Travail

La politique salariale : Où en est-on ?

L'entretien d'évaluation annuel
L'accélérateur ou le frein de votre carrière et de votre complément indemnitaire annuel !!!

En 2022, un seul vote → FO DEFENSE
PARIS, le 18 octobre 2022

LA FUSION SNPAD/SNPTP : UN PROJET TOUJOURS D'ACTUALITÉ

La réflexion se poursuit entre les deux syndicats suite au conseil commun qui s'est tenu en septembre dernier sur le projet de fusion.

Ce projet se concrétise aussi par des actions pour favoriser le travail syndical :

- des fiches pratiques sont élaborées pour approfondir l'information de nos délégués d'établissement ;
- des actions de formation sont mises en place sur des problématiques RH d'actualité ;
- l'élaboration de fascicules comme celui sur la fiche de paie.

Toutes ces actions vont concourir à faire avancer ce projet qui va aussi se matérialiser par la tenue régulière de conseils communs entre les deux structures.

Il faut coordonner l'action syndicale pour porter et voir aboutir nos revendications.



VALÉRY
MICHEL
Secrétaire général SNPTP

« PASSAGE DE TÉMOIN »

Mes cher(ère)s Camarades,

Voici venu le temps d'écrire ce dernier FOE de la mandature 2020-2024 (et comme le dit la chanson « que le temps passe vite ! ») : que le temps a passé vite entre le FOE 305 et celui-ci...

L'engagement inébranlable des adhérents et militants du SNPTP a animé durant ces quatre ans de mandature nos élus, notre Conseil national, notre Bureau national, dans le seul but de défendre les intérêts des personnels, au travers de la résolution du congrès d'Arcachon, et cela sur l'ensemble du champ d'action du SNPTP.

Si nous n'avons pas l'obligation de réussir immédiatement, par contre nous avons l'obligation de tout mettre en œuvre pour convaincre, informer, lutter sans jamais se résigner sur nos légitimes revendications.

C'est dans cet esprit que l'équipe SNPTP, dont vous m'avez confié la tête, a travaillé pendant ces quatre années écoulées. Et je peux vous assurer de ma fierté d'avoir été votre secrétaire général sur ce mandat.

À quelques jours du congrès de Pau, du moment important que revêt ce rendez-vous au sein de notre organisation syndicale, il est primordial d'évoquer ici les enjeux et les choix d'avenir du SNPTP et plus largement de FO Défense.

Le Conseil national, réuni à Paris le 23 janvier 2024, m'a mandaté à l'unanimité pour porter ma candidature au poste de secrétaire général de la fédération. Candidature mûrement réfléchie et portée par la structure.



Commission exécutive du 14 février 2024 : remise des candidatures VP.

Lors de la dernière Commission exécutive fédérale le 14 février 2024 (voir photo ci-contre), j'ai remis à notre secrétaire général de la fédération, Gilles GOULM, le mandat du SNPTP ainsi que mon acte de candidature officiel.

Maintenant, le congrès plénier (ensemble des trois structures qui composent la fédération) décidera si, comme pour vous camarades du SNPTP, ma place est à la tête de cette belle fédération.

Ce choix est motivé par un parcours militant riche, qui m'a amené à cette décision : elle n'est en rien le fruit d'un caprice ou d'une ambition personnelle aventureuse.

Notre syndicat a toujours su trouver la ressource militante pour continuer à porter nos revendications ; le SNPTP sortira du congrès de Pau avec un nouveau secrétaire général, un nouveau Bureau national et un nouveau Conseil national. Le nombre de candidatures au CN est d'ailleurs la preuve de cet engagement !

La fusion des syndicats nationaux SNPTP et SNPAD a fait l'objet de

nombreux travaux et réflexions de nos instances ; les nouvelles équipes pourront les poursuivre (ou pas !) sur les mêmes bases de discussions, à un rythme adapté et en passant peut-être par des étapes transitoires.



Conseil national commun des 22 et 23 janvier 2024.

Mes camarades, je sais pouvoir compter sur vous pour que le SNPTP continue à se développer comme il l'a toujours fait, avec la même envie de porter vos revendications au meilleur niveau.

Pour ma part, si le congrès le décide, je ne serai de toute façon pas très loin des camarades, qu'ils soient du SNPTP, du SNPAD ou de l'UFSO !



IN MEMORIAM

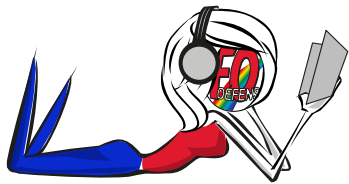
C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès brutal de notre camarade **Éric DESCHAMPS**, notre délégué à la PFC Lyon (service du commissariat des Armées), le 19 janvier 2024.

FO tient à rendre hommage au militant sincère et convaincu.

Au travers de ses différents mandats et fonctions syndicales, il a toujours su se mettre au service de ses collègues et camarades.

D'un humanisme reconnu par tous, syndicaliste sincère et revendicatif Éric était toujours à l'écoute des agents et pleinement investi dans la défense de l'intérêt collectif.

Nous assurons tout notre soutien à sa famille et à ses proches.



PETITES IDÉES POUR VOS MOMENTS DE DÉTENTE

- Lecture : *Sois jeune et tais-toi* Salomé SAQUÉ
- Film : *Second tour* Albert DUPONTEL
- Musique : *Chair* Barbara PRAVI
- Bande dessinée : *Le petit théâtre des opérations* FLUIDE GLACIAL

VISITES EN RÉGION

Bordeaux



Lille



Xaintrailles



Moulins



CAP C
du 7 mars 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Tout d'abord, l'équipe FO de la CAP des catégories C voudrait remercier Mesdames Michèle et Bénédicte pour avoir répondu à nos sollicitations et à publier l'arrêt de nominations dans la 'bouteille' !

Le plan de recrutement annoncé pour 2024 est de 1544 personnes sous employeurs confondus. Le MINARM accorde plus intense le recrutement d'agents contractuels. Les bénéficiaires externes ne représentent que 22,85 % des recrutements. Pour FO, le recrutement est un vecteur de développement social pour nos jeunes frères et sœurs du monde du travail.

Dans ces conditions, comment assurer la stabilité et la continuité des compétences dans les établissements du MINARM ?
Que dire aussi d'un volume de recrutements de plus de quatre cent d'agents en amont ?
Ou encore, comment afficher une loi de programmation de plus de quatre cent milliards d'euros et ne constater que des baisses au recrutement des acteurs qui œuvrent au quotidien au rayonnement des armées ?

FO DÉFENSE rappelle que le MINARM doit recruter et offrir des parcours professionnels à des agents à temps, à leur assurance sociale, afin que leur dévouement et les débouchés soient satisfaisants comparés à ceux de leur qualification, leur catégorie et leur ancienneté. Même lorsqu'ils sont agents publics, c'est surtout leur valeurs et celles des missions qui les motivent. Cela veut aussi dire reconnaître leurs valeurs et celles des missions qui les motivent.

Qui recrute des agents non titulaires, des contractuels de droit public, en pour les catégories C et de militaires ?
On recrute des agents non titulaires, des contractuels de droit public, en pour les catégories C et de militaires ?
On recrute des agents non titulaires, des contractuels de droit public, en pour les catégories C et de militaires ?

Nous pourrions nous interroger sur la place des catégories C, fonctionnaires supérieurs, techniques et paramédicaux, et agents de la filière sociale, au MINARM.
La catégorie C est en voie de régression du fait de l'administration !

Fédération Syndicale FO de la Défense des Industriels de l'Armement et des secteurs assimilés
47 rue des Pailles Ecrites - 75121 Paris - Tél. 01 42 95 00 00 - Fax 01 42 95 10 15
www.foe318.com

COMMUNIQUE

ASC
Travaux de revalorisation salariale 2024

Ce que dit l'administration

- ▶ Dans une note de gestion, la DRI-MD annonce les règles de mise en œuvre de la campagne de revalorisation salariale des ASC pour 2024.
- ▶ Dans un contexte de volonté de fidéliser les ASC, la DRI-MD rappelle que les bénéficiaires disposent d'une antériorité globale dédiée aux revalorisations et anomalies.
- ▶ Les revalorisations pour mobilité après une durée d'affectation de 3 ans sont automatisées et à hauteur de 20 points pour les A, 15 points pour les B et 10 points pour les C.
- ▶ Pour cette année, les revalorisations trimestrielles et annuelles interviennent avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024.
- ▶ Les travaux de revalorisations se font en « sans qualité du dossier » ou l'évaluation de la situation professionnelle de l'agent.

IMPORTANT : les ASC rétrogradés « DNUM » sont exclus du dispositif de revalorisation excepté CS-APS.

Pour les recrutements intervenus au cours de l'année 2023, l'éligibilité d'un agent à une éventuelle revalorisation annuelle est conditionnée par la validation de sa période d'essai et de son éventuelle prolongation avant le 31 décembre 2023 :

Type de contrat	Durée de la période d'essai (réglementaire contractuel)	Délais limites de recrutement
CCMI Interim 2 à 3 ans	4 mois	1 ^{er} janvier 2024
CCMI Interim 3 à 5 ans	6 mois	1 ^{er} janvier 2023
CCMI Interim 5 à 10 ans	8 mois	1 ^{er} janvier 2022
CCMI	12 mois	1 ^{er} janvier 2021

Montants des revalorisations trimestrielles pour 2024 :

Catégorie	Point de référence	Montant plafond
A	50	274,16
B	30	164,50
C	15	82,25

Fédération Syndicale FO de la Défense des Industriels de l'Armement et des secteurs assimilés
47 rue des Pailles Ecrites - 75121 Paris - Tél. 01 42 95 00 00 - Fax 01 42 95 10 15
www.foe318.com



MATÉO
ROMERO DE AVILA
Trésorier fédéral

VISITE À NOS CAMARADES DE GUYANE

Fin novembre notre SG Gilles GOULM et moi-même sommes allés en Guyane pour rencontrer nos camarades lors de réunions d'information et échanger avec les autorités sur place, mais plus particulièrement afin de faire un état des problèmes rencontrés localement, et nous n'avons pas fait le voyage pour rien.

Nous avons pu constater sur place les difficultés auxquelles nos camarades étaient confrontés au quotidien à une gestion administrative défaillante. Je me garderai bien de décrire dans ce FOE nos actions sur place, et à notre retour, pour apporter notre aide à l'équipe locale.

Si certaines choses ont évolué depuis, tout n'est pour autant pas réglé et nous continuons de solliciter l'administration du ministère. Pour preuve, actuellement certains OE font face à une non reconnaissance de leurs travaux insalubres, avec une absence totale d'enregistrement de ces derniers. Alors multiples raisons nous ont été avancées, dont je dois avouer certaines assez loufoques, mais nous ne lâchons rien pour que nos camarades bénéficient de leurs droits comme le stipule la réglementation.

De tels déplacements sont importants pour nos camarades sur place, qui parfois peuvent se sentir isolés, et ne pas avoir une écoute à la hauteur de leurs attentes. Nous avons ainsi pu leur apporter notre appui et surtout leur dire à quel point ils comptent pour notre organisation.

Pour clore cet article, nous tenons à remercier très sincèrement Éric SESSIECQ, Cyril BARDIAUX et Loïc LERU

ainsi, que leurs familles, pour le formidable accueil qu'ils nous ont réservé.



Vous constaterez photo à l'appui, que notre secrétaire général a profité de notre passage à Kourou pour aller faire un tour sur la lune. LOL.



PLAN HANDICAP 2025



Plan handicap 2025 : Force Ouvrière veut du concret et pas un catalogue de communications

La délégation nationale handicap a réuni les organisations syndicales le mercredi 14 février 2024 par visioconférence, pour traiter du futur plan handicap. Or, force est de constater qu'une administration centrale loin de la réalité du terrain pour conduire sa politique de handicap.

Philippe Meiss et Fatima Hamad représentants FO DEFENSE à cette réunion. Nous avons appris en séance ouverte présentation sériel tous les CSA de juillet prochain.

Nos délégués ont posé 7 revendications pour le prochain plan handicap dont la première est liée au droit à la retraite :

- Égalité d'accès à tous pour les droits à retraite, à savoir : quand un agent handicapé donne son justificatif, chargé à l'administration de l'enregistrer et de le saisir dans pour faire valoir des droits ultérieurs. C'est un droit fondamental non respecté !!
- Renforcer les dispositifs d'intégration des apprentis, former les maîtres d'apprentissage à la thématique du handicap
- Mettre en place une trajectoire et un dialogue social concernant l'accueil, le suivi et la gestion des agents qui relèvent du secteur protégé et qui intègreront le ministère des Armées.
- Suivi de carrière : désigner le nombre de conseillers de carrière et les sensibiliser aux thématiques handicap et emploi.
- Retraiter le positionnement des postes handicap dans le cadre des restructurations à venir.
- Simplifier les dossiers de demande d'aménagement de poste.
- Prévoir la désinscription professionnelle pour les agents en congés de longue maladie et en congé de longue durée, en proposant des formations en s'appuyant sur le dispositif Comète France.

Prochaine réunion le 16 avril 2024.

Plus les plans handicap se suivent, plus ils ont tendance à être ignorés par nos camarades. Comme à notre habitude, FO sera au rendez-vous, non pas de l'administration, mais au profit des agents handicapés dans notre ministère. Le possible accès de travailleurs en provenance du secteur protégé va devoir se faire avec un dialogue social à la hauteur du challenge.

Paris, le 23 février 2024

FO DEFENSE

Fédération Syndicale FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
10 rue des Minimes - 92010 Paris - Tél. 01 47 34 10 00
www.fodefense.fr



Retrouvez toute notre actualité sur www.fodefense.fr ou sur www.facebook.com/fodefense

ACCORD FO DÉFENSE – FO MÉTAUX – NAVALGROUP

Le 14 décembre 2023, les fédérations FO Défense, FO Métaux et l'Union Nationale FO (UNFO) NavalGroup ont signé une convention de fonctionnement afin de mieux coordonner les actions des deux fédérations au profit des adhérents de l'UNFO.

L'UNFO NavalGroup reste affiliée à la fédération FO Défense tout en bénéficiant de l'expertise et des compétences de la fédération FO Métaux en ce qui concerne les personnels sous convention collective de la métallurgie.

Les personnels du Minarm mis à la disposition de la société, qu'ils soient fonctionnaires en position de détachement ou ouvriers de l'État, continuent d'être pris en compte par la fédération FO Défense.

Cette convention, conforme aux statuts confédéraux dans la mesure où elle ne modifie pas le périmètre

d'action des fédérations respectives, démontre et traduit la volonté des deux fédérations concernées de travailler ensemble dans l'intérêt des salariés et dans un souci de développement.

Les camarades de l'UNFO présents ont pu à cette occasion nouer les

contacts nécessaires à l'exercice de leurs mandats au sein de leur syndicat d'établissement.

La fédération de la Défense remercie FO Métaux et son secrétaire général Frédéric HOMEZ pour leur accueil et leur aide pour promouvoir FO à NavalGroup.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA BDD DE PHALSBourg

Valéry MICHEL et moi-même avons répondu présent à l'invitation de notre camarade Bruno BADIE, SGUS de l'Union syndicale FO de la BdD de Phalsbourg, pour assister à son assemblée générale du jeudi 1^{er} février.

Une AG fort bien organisée avec un grand nombre de camarades présents dans une grande salle de restaurant, ce qui a permis de rester tous ensemble pour déjeuner dans une belle ambiance avant de reprendre l'assemblée l'après-midi. Les échanges ont été de grande qualité avec, entre autres, une intervention du camarade retraité éric Bardin sur les retraites, sujet qu'il semble bien maîtriser.

Il est important pour nos camarades en région, même si comme le dit Bruno pour son périmètre « c'est un

joli coin perdu », que les fédéraux viennent apporter leur soutien et échangent lors de ces réunions avec les camarades. J'ai l'habitude de dire que ce sont ces déplacements sur le terrain qui nous nourrissent, et nous permettent de ne pas nous couper de la réalité et des attentes des copains.

Rappelons, car il leur tient à cœur que ce soit dit, que nos camarades FO sont avec leur union syndicale la première organisation du périmètre, et ont considérablement augmenté le nombre de leurs adhérents.

Avec Valéry, nous tenons à remercier très sincèrement tous les camarades pour leur accueil, mais surtout pour le formidable travail syndical accompli et nous sommes certains de pouvoir compter sur eux pour que cela perdure.





La protection sociale des acteurs de la Défense

Depuis plus de 70 ans,
la MCDef vous protège à titre individuel et collectif,
en santé comme en prévoyance.

Mutuelle référencée par le ministère de la Défense
et spécialisée sur le secteur des industries de la Défense,
de la sécurité et des hautes technologies,
la MCDef met en oeuvre, en collaboration étroite avec
les partenaires sociaux et les professionnels du secteur,
des solutions d'avenir pour vous accompagner dans vos activités.

Concevoir la santé comme un bien social et l'associer à l'innovation et
aux services, telle est la vision de la **MCDef, acteur de l'évolution du
système de santé.**

MCDef, mutuelle référencée par le Ministère de armées avec Fortégo



GROUPE KLESIA

www.mcdef.fr

Mutuelle Civile de la Défense - SIREN 784 621 476
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité
Située 4, rue Georges Picquart - 75017 Paris